

Luxembourg, le 4 avril 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse concernant le Lycée *Ermesinde*:

« Le Lycée Ermesinde est une école à plein temps subdivisée en deux cycles, le cycle d'orientation et le cycle de spécialisation. Les exigences à l'égard de chaque élève dépassent la participation passive, le lycée exigeant entre autre de chaque élève de contribuer activement à l'enseignement tout en fournissant des travaux de recherche et de réflexion personnels. L'apprentissage est ainsi différencié et mutuel. Différencié puisque chaque élève doit choisir les domaines dans lesquels il s'engage davantage que ses collègues. Mutuel parce que chaque élève a le devoir d'apporter des contributions personnelles, mais aussi de mettre en question, le cas échéant, celles des autres.

En raison de sa démarche pédagogique innovante et alternative, il va sans dire que le Lycée Ermesinde a connu un succès manifeste.

- *Monsieur le Ministre peut-il retracer l'évolution de la population scolaire de cet établissement postprimaire et du nombre d'enseignants?*
- *Selon quels critères, les élèves de ce lycée sont-ils admis en classe de septième? Combien d'élèves quittent tous les ans le lycée après avoir accompli le cycle inférieur avec succès ?*
- *Monsieur le Ministre peut-il fournir des informations sur la provenance (région d'origine) des élèves du Lycée Ermesinde?*
- *Actuellement, le Lycée Ermesinde offre des classes de l'enseignement secondaire technique jusqu'en classe de 9e. Est-il prévu d'élargir l'offre scolaire jusqu'en classe de 13e dans un avenir proche? »*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

André Bauler

Député